ABM SOLUTION
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital initial de 100,00 €
114 rue du Petit Château
94220 CHARENTON-LE-PONT
En cours de constitution au RCS de CRETEIL

_____

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 01/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 1er novembre,

Monsieur Benjamin MIZRAHI, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société ABM SOLUTION et actionnaire unique de ladite Société (ci-après "**L'Actionnaire Unique**").
Suite à l'issue de la signature des statuts de la société Société par actions simplifiée unipersonnelle ABM SOLUTION

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :
- Création d'une Société par actions simplifiée unipersonnelle ;
- Nomination de Monsieur Benjamin MIZRAHI en qualité de Président ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1 - Constitution de la Société

Il est convenu de créer une Société par actions simplifiée unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : ABM SOLUTION
Capital : 100 €
Nombre de parts : 1 000
Siège : 114 rue du Petit Château, 94220 CHARENTON-LE-PONT
Durée : 99 ans.

Objet social :
La Société a pour objet en France et à l'étranger :

Les services de conseil en gestion et en stratégie aux entreprises. La planification, l'élaboration et la mise en place de procédures et de solutions technologiques et informatiques d'évaluation de la satisfaction client. La mise en place des contrôles qualités.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou

BM

immobilières pouvant s'y rattacher, directement ou indirectement, ou susceptibles d'en permettre ou faciliter la réalisation ou le développement.

Pour réaliser son objet, la Société peut agir directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers ou encore au sein d'un GIE, avec d'autres sociétés ou personnes, et réaliser en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle peut prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes autres sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Décision n°2 - Nomination de Monsieur Benjamin MIZRAHI en qualité de Président

L'Actionnaire Unique décide de nommer Monsieur Benjamin MIZRAHI, né le 07/09/2003 à PARIS (France), de nationalité Française, demeurant 114 rue du Petit Château, 94220 CHARENTON-LE-PONT (France), en tant que Président.

Monsieur Benjamin MIZRAHI exercera ses fonctions sans limitation de durée.

L'Actionnaire Unique décide de fixer la rémunération de Monsieur Benjamin MIZRAHI de la manière suivante :
- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Monsieur Benjamin MIZRAHI a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Président, et qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

Décision n°3 - Pouvoirs

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

CLÔTURE

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Actionnaire Unique.

Le 01/11/2025

Signature de l'Actionnaire Unique :

BM

Monsieur Benjamin MIZRAHI

Signé par Benjamin MIZRAHI
Le 10 nov. 2025

Signed with Universign doc_WbPP tx_JgJokL8ZV19g

Monsieur Benjamin MIZRAHI, Président et actionnaire

BM